

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 967**29 septembre 2004****SOMMAIRE**

A.P. Lux, S.à r.l., Luxembourg	46381	bourg	46404
Achepay S.A.H., Luxembourg	46381	LL IDDF III Holding Company, S.à r.l., Luxem- bourg	46404
AH Holdings, S.à r.l., Luxembourg	46410	LL IDDF IV Holding Company, S.à r.l., Luxem- bourg	46377
Akir Finances S.A., Luxembourg	46378	LL IDDF IV Holding Company, S.à r.l., Luxem- bourg	46377
Akir Finances S.A., Luxembourg	46378	LL IDDF VI Holding Company, S.à r.l., Luxem- bourg	46385
Alliat R.V. S.A., Luxembourg	46384	LL IDDF VI Holding Company, S.à r.l., Luxem- bourg	46385
Almeida S.A., Luxembourg	46411	Matpré S.A.	46400
Almeida S.A., Luxembourg	46412	Mayriwa S.A.H., Luxembourg	46405
Altico S.A.H., Luxembourg	46387	Mayriwa S.A.H., Luxembourg	46405
Alva S.A.H.	46401	Metalica S.A., Esch-sur-Alzette	46382
Antauri S.A., Luxembourg	46387	Multrans S.A.H., Luxembourg	46370
Arcalux S.A.H., Luxembourg	46392	NOC Luxembourg S.A.H., Luxembourg	46370
Axis Capital, Sicav, Luxembourg	46399	NOC Luxembourg S.A.H., Luxembourg	46371
Canoubiers S.A.H., Luxembourg	46394	Parking Investments, S.à r.l., Luxembourg	46394
Capifin Gestion, S.à r.l., Luxembourg	46397	Parking Investments, S.à r.l., Luxembourg	46396
Carrières International S.A.	46401	Prestige Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	46413
Cofinges S.A., Luxembourg	46415	Prestige Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	46413
Cofinges S.A., Luxembourg	46416	Raiffeisen Red Peppers (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	46407
Copagest S.A., Luxembourg	46385	Raiffeisen Red Peppers (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	46406
Copagest S.A., Luxembourg	46387	Real Software Finance, S.à r.l., Luxembourg	46414
Delage Holding S.A., Luxembourg	46382	Real Software Finance, S.à r.l., Luxembourg	46415
Delage Holding S.A., Luxembourg	46382	Résidence Gray, S.à r.l., Luxembourg	46401
Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Luxembourg	46378	Résidence Gray, S.à r.l., Luxembourg	46402
Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Luxembourg	46381	Shiraz S.A., Luxembourg	46392
Fu Hua, S.à r.l., Wasserbillig	46397	Shiraz S.A., Luxembourg	46394
Fujitsu Consulting, S.à r.l., Luxembourg	46400	Silkhouse S.A., Luxembourg	46397
G.E.H. S.A.H., Luxembourg	46399	Silkhouse S.A., Luxembourg	46399
G.E.H. S.A.H., Luxembourg	46400	Société d'Investissement suisse-luxembourgeoise S.A., Luxembourg	46377
Geoffrey S.A., Luxembourg	46381	Société Internationale de Gestion de Participa- tions Industrielles "INTERFI" S.A.H., Luxem- bourg	46400
Geoffrey S.A., Luxembourg	46381	Tailor Luxembourg S.A., Luxembourg	46370
Geyser S.A.H., Luxembourg	46408	Transport Direct Express S.A., Esch-sur-Alzette .	46401
Geyser S.A.H., Luxembourg	46410	United Construction S.A., Luxembourg	46387
GIF Holding S.A.	46411	Wood Luxembourg Properties, S.à r.l., Luxem- bourg	46372
Hevea Holding S.A., Luxembourg	46403		
Hevea Holding S.A., Luxembourg	46404		
Immo-Plâtre, S.à r.l., Dudelange	46402		
Immo-Plâtre, S.à r.l., Dudelange	46403		
LL IDDF II Holding Company, S.à r.l., Luxem- bourg	46404		
LL IDDF II Holding Company, S.à r.l., Luxem- bourg	46405		
LL IDDF III Holding Company, S.à r.l., Luxem- bourg			

MULTRANS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.548.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AS01894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour la société

Signature

(059756.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

TAILOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 56.107.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAILOR LUXEMBOURG S.A.

C.E.O., S.à r.l.

Le liquidateur

P. Nepper

Gérant

(060434.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

NOC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.562.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NOC LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 26.562, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 août 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 368 du 18 décembre 1987, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Edmond Schroeder, en date du 20 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 143 du 25 mai 1989. Le capital social a été converti en EUR suivant assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 647 du 17 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl Louarn, conseiller économique, demeurant à L-Fentange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Nollet, employé privé, demeurant à L-Hobscheid.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-Moutfort.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente-huit mille (38.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Transférer le siège social de L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
- 2.- Modifier la durée de la société pour lui donner une durée illimitée.
- 3.- Modifications afférentes de l'article 1^{er} des statuts.
- 4.- Supprimer l'article 8 des statuts.
- 5.- Modifier l'article 9 des statuts.
- 6.- Révocation des administrateurs et du commissaire actuels et décharge.
- 7.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner à la société une durée illimitée.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination NOC LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Strassen. La durée de la société est illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9.** Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Norbert Schmitz et Norbert Werner et Madame Odile Balthazard de leurs mandats d'administrateurs et de révoquer Monsieur Eric Herremans de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant à L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédenbiereg;

- Monsieur Karl Louarn, conseiller économique, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert;

- Monsieur Marc Boland, expert-comptable, né à Ougrée (Belgique), le 1^{er} août 1963, demeurant à L-5240 Sandweiler, 7, rue Principale.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, né à Montreuil (France), le 2 juillet 1979, demeurant à L-5460 Trintang, 25, route de Remich.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Louarn, M. Nollet, J. Steeman, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juillet 2004, vol. 428, fol. 9, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060510.3/242/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

NOC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060513.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

WOOD LUXEMBOURG PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 101.892.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth of July.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WOOD EUROPEAN PROPERTIES, LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered address at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

here duly represented by Mrs Rita Goujon, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the third of February 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which its declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established for the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of WOOD LUXEMBOURG PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company, which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

D. Decisions of the sole partners of the sole partner - Collective - Decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. For all matters not governed by these articles of incorporation the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

Five hundred (500) shares by WOOD EUROPEAN PROPERTIES, LLC, prequalified;

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole partner

The above named partner, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

1) Mr David Smith, manager, born on May 4th, 1940 in New York, residing at 17, Chester Square, London SW1 9H5, United Kingdom;

2) Mr Scott Wood, manager, born on June 21st, 1969 in New York in residing at 117, Manhattan Avenue, 10025 New York, New York,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WOOD EUROPEAN PROPERTIES, LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

ici dûment représentée par Madame Rita Goujon, employée privée, en vertu d'une délégation de pouvoir à cet effet, en date du 3 février 2004;

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes pour les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion, la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de WOOD LUXEMBOURG PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Cinq cents (500) parts sociales par WOOD EUROPEAN PROPERTIES, LLC, préqualifiée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2004.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur David Smith, gérant, né le 4 mai 1940 à New York, demeurant 17, Chester Square, Londres SW1 9H5, Royaume-Uni;

2) Monsieur Scott Wood, gérant, né le 21 juin 1969 à New York, demeurant au 117 Manhattan Avenue, 10025 New York, New York.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Goujon, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, vol. 144S, fol. 36, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2004.

P. Bettingen.

(060645.3/202/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT SUISSE-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.407.

Par décision du Conseil d'Administration du 29 avril 2002, M. Philippe Ducos, 7 à 11, quai André Citroën, F-75015 Paris, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Alain Delouis, démissionnaire.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT SUISSE-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / C. Day-Royemans

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060448.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

LL IDDF IV HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.083.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(056340.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LL IDDF IV HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.083.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 15 juin 2004

Il résulte desdites résolutions que:

1. Les comptes de la Société au 31 décembre 2003 sont approuvés.

2. La Société a donné décharge à Monsieur Marvin Haasen, Monsieur Phillip Barrow, Monsieur Eric Vanderkerken et à Madame Susan Desprez et Monsieur Goulding qui ont démissionné durant l'année 2004 en tant que gérants et à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2003.

3. Monsieur Marvin Haasen est réélu en tant que gérant et PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056336.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

AKIR FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.616.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 177 du 1^{er} février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

AKIR FINANCES, Société Anonyme

Signature

(059971.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

AKIR FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.616.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2004 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Jacques Frey, Antoine Frey et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, également pour un terme d'une année, la société ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

AKIR FINANCES, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060032.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.471.

In the year two thousand four, on the twenty fourth of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., a société anonyme, registered at the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg under the number B 78.471, having its registered office in Luxembourg, constituted under the name of CHAMANIN S.A., by a notarial deed on October 20, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 301, of April 25, 2001, the articles of which having been amended pursuant to a notarial deed on December 28, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 664 of August 22, 2001 and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Hesperange on May 7, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1180 of August 6, 2002.

The meeting was opened by Mr Angelo Schenkers, Lawyer, residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Gaby Weber, private employee, residing in Berschbach (Luxembourg)

The meeting elected as scrutineer Mrs Thevenet Monique, private employee, residing in Hayange (France)

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of thirty thousand euro (30,000.- EUR) to bring it from its present amount of one hundred and sixty thousand euro (160,000.- EUR) to one hundred and ninety thousand euro (190,000.- EUR) by the issuing of three thousand (3,000) new Class F shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing Class F shares.

2. Waiver by the existing shareholders EMERALD FIRST LAYER «A», EMERALD FIRST LAYER «B», EMERALD FIRST LAYER «C», EMERALD FIRST LAYER «D» and EMERALD FIRST LAYER «E», of their preferential subscription right.

3. Subscriptions and full payment of the 3,000 Class F shares by EMERALD FIRST LAYER «F» S.A.

4. Subsequent modification of the articles of association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of thirty thousand euro (30,000.- EUR) to bring it from its present amount of one hundred and sixty thousand euro (160,000.- EUR) to one hundred and ninety thousand euro (190,000.- EUR) by the issuing of three thousand (3,000) new Class F shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing Class F shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the existing shareholders waived, totally or partially, their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the three thousand (3,000) new Class F shares, the company EMERALD FIRST LAYER «F» S.A. having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Subscription - Payment

Thereupon, the company EMERALD FIRST LAYER «F» S.A., prenamed, here represented by Mr Angelo Schenkers, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on June 22, 2004. the said proxy, signed *in varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, declared to subscribe to the three thousand (3,000) new Class F shares and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of thirty thousand euro (30,000.- EUR). The amount of thirty thousand euro (30,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The share capital of the Company is set at one hundred and ninety thousand (190,000) Euro, divided into nineteen thousand (19,000) shares with a par value of ten (10) Euro each. The shares are all entirely paid-up, and are divided into ten (10) different classes indicated, respectively, by the letters «A», «B», «C», «D» until «J». Of all classes of shares a hundred shares are issued, with the exception of the «A», «B», «C», «D», «E» and «F» classes, of which 3,100 shares per class are issued. The rights and obligations attached to the different classes of shares are governed by Article 5 below.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred fifty euro (1,250.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés of Luxembourg sous le numéro B 78.471, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de CHAMANIN S.A., suivant acte notarié du 20 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 25 avril 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes notariés du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 22 août 2001, et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné de résidence à Hesperange du 7 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180 du 6 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Schenkers, Juriste, demeurant à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Gaby Weber, employée privée, demeurant à Berschbach (Luxembourg),

L'assemblée choisit comme scrutateur Mrs Thevenet Monique, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social du montant de trente mille euros (30.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) au montant de cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions de Classe F, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions de Classe F existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels EMERALD FIRST LAYER «A», EMERALD FIRST LAYER «B», EMERALD FIRST LAYER «C», EMERALD FIRST LAYER «D» et EMERALD FIRST LAYER «E» à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription aux 3.000 actions de Classe F par EMERALD FIRST LAYER «F».

4. Modification subséquente des articles des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente mille euros (30.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) au montant de cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions de Classe F, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions de Classe F existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant renoncé partiellement ou totalement à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des trois mille (3.000) actions de Classe F nouvelles par la société EMERALD FIRST LAYER «F» S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Souscription et paiement

Est alors intervenue aux présentes:

la société EMERALD FIRST LAYER «F» S.A., prénommée,
ici représentée par Monsieur Angelo Schenkers, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 juin 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle société déclare souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles de Classe F et les libérer entièrement par un apport en espèces d'un montant de trente mille euros (30.000,- EUR).

Le montant de trente mille euros (30.000,- EUR), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille (190.000) Euros, divisé en dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de dix (10) Euros chacune. Les actions sont entièrement libérées et sont divisées en dix (10) classes différentes identifiées par les lettres «A», «B», «C», «D», «E», «F» jusqu'à «J». Cent actions de toutes les classes d'actions sont émises, à l'exception de celles des classes «A», «B», «C», «D», «E» et «F» pour lesquelles 3.100 actions par classe sont émises. Les droits et obligations se rapportant aux différentes classes d'actions sont régis par l'article 5 ci-dessous.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schenkers, G. Weber, M. Thevenet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, vol. 144S, fol. 17, case 5. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060491.3/220/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. CHAMANIN S.A.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060495.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

A.P. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 37.485.

Les associés ont pris la résolution suivante le 1^{er} juin 2004:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 19 rue Mühlenbach L-2168 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059840.3/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ACHEPAY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.343.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060243.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

GEOFFREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 3, rue d'Orval.
R. C. Luxembourg B 71.954.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059809.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

GEOFFREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 71.954.

Les actionnaires réunis le 28 mai 2004 ont pris la résolution suivante:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 19 rue Mühlenbach L-2168 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2004. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059854.3/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

DELAGE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.487.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 20 du 7 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

DELAGE HOLDING, Société Anonyme

Signature

(059977.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

DELAGE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.487.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

DELAGE HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060058.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

METALICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 101.889.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme BRILL INVEST S.A., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Norbert Meisch, qualifié ci-après.
- 2.- Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Lequel comparant, ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de METALICA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de constructions métalliques, l'exécution de tous travaux de serrurerie, de ferronnerie et d'aluminium, l'achat, la vente et la représentation des matières premières se rapportant à ces travaux.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme BRILL INVEST S.A., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, trois cent vingt-neuf actions	329
2.- Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, une action.	1
Total: trois cent trente actions	330

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C., né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;

b) Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, né à Pétange, le 14 avril 1944, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;

c) Monsieur Louis Farneti, employé, né à Dudelange, le 6 août 1951, demeurant à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs;

d) Monsieur Sabatino Di Bartolomeo, employé, né à Mont-Saint-Martin, (France), le 20 novembre 1967, demeurant à F-54720 Lexy, 5, rue Général de Gaule, (France).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 65.434).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société Messieurs Louis Farneti et Sabatino Di Bartolomeo, préqualifiés, lesquels pourra engager la société sous leur seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2004, vol. 527, fol. 54, case 2. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2004.

J. Seckler.

(060515.3/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

ALLIAT R.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 85.248.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060246.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LL IDDF VI HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.328.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(056351.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LL IDDF VI HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000,-

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.328.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 juin 2004

Il résulte desdites résolutions que:

1. Les comptes de la Société au 31 décembre 2003 sont approuvés.
2. La Société a donné décharge à Monsieur Marvin Haasen, Monsieur Phillip Barrow, Monsieur Eric Vanderkerken et à Madame Susan Desprez et Monsieur Patrick Goulding qui ont démissionné durant l'année 2004 en tant que gérants et à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2003.
3. Monsieur Marvin Haasen est réélu en tant que gérant et PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056347.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

COPAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 35.687.

L'an deux mille quatre, le vingt quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPAGEST S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.687, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 205 du 7 mai 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 885 du 24 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dirk Leermakers, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Nevez, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Cécile Henlé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinquante mille (50.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification du paragraphe 2 de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) en ce qui concerne la forme des actions;

- Ajout d'un nouvel article 4 en vue d'introduire un capital autorisé d'un montant de EUR 12.500.000 et renumérotation subséquente des articles des Statuts;

- Autorisation du conseil d'administration à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel lors de l'émission de nouvelles actions et approbation dans ce contexte du rapport du conseil d'administration établis en conformité avec l'article 32-3. 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

- Nomination de Alex Bertrand en tant qu'administrateur de la société avec effet au 24 juin 2004 pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008;

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante: «Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de EUR 12.500.000 par l'ajout d'un nouvel article 4 aux Statuts et de renumérotter les articles des Statuts en conséquence. En outre, l'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à limiter ou, le cas échéant, à supprimer le droit de souscription préférentiel lors de l'émission d'actions supplémentaires dans le cadre de cette introduction. Dans ce contexte l'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration établis conformément à l'article 32-3.5. de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

L'assemblée décide que le nouvel article 4 des Statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a un capital autorisé de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000). Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte daté du 24 juin 2004, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations en capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature et en espèce, par incorporation de créances ou de toute autre manière qui sera déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est plus particulièrement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieures un droit de souscription préférentiel pour les actions à émettre.

Le conseil d'administration pourra effectuer toute démarche visant à modifier les dispositions de l'article 3 afin qu'il reflète la modification du capital social résultant de l'émission d'actions supplémentaires dans le cadre du présent article; le conseil d'administration est habilité à prendre ou à autoriser les actions nécessaires à l'exécution et à la publication de telles modifications conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Par ailleurs, le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou agent de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, l'acceptation des souscriptions et la réception des paiements pour les actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital ainsi réalisée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alex Bertrand, agriculteur, résidant à La Pointe Champcelée - 58150 Suilly La Tour France, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 24 juin 2004 pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008, de sorte que le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suit:

- Alex Bertrand, agriculteur, résidant à La Pointe Champcelée - 58150 Suilly-La-Tour, France
- Jean-Marc Dubois, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges (France);
- Bernard Sargis, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges (France);
- Dominique Jacquet, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges (France);
- Paul Van Damme, administrateur de sociétés, demeurant à Ostduinkerke, Belgique;
- Patrice Vander Stappen, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique;
- Marco Nickmans, administrateur de sociétés, demeurant à Lasnes, Belgique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, X. Nevez, C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2004, vol. 428, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060527.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

COPAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 35.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060529.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

ALTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 51.635.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 14 mai 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une même période, en remplacement de Monsieur Bernard Ewen, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059816.3/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ANTAURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.050.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(060248.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

UNITED CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.890.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company under the laws of Belize VALLI CONSULTING INC., having its registered office in Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, Belize

2.- The company under the laws of Belize CRAFT OVERSEAS LTD., having its registered office in Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, (Belize).

Both are here duly represented by Mr Michal Wittmann, company director, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the following Articles of Association of a Stock Company, which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Stock Company («société anonyme») is hereby formed under the name of UNITED CONSTRUCTION S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

The Company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

The Company is committed either by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of the Delegate of the Board.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated at that purpose by the Board of Directors.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Wednesday of July at 10.00 hours at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company.

It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2004.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2005.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company under the laws of Belize VALLI CONSULTING INC., having its registered office in Belize City, Jasmine Court, 35A Regent street, Belize, one hundred fifty-five shares	155
2.- The company under the laws of Belize CRAFT OVERSEAS LTD., having its registered office in Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, (Belize), one hundred fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:
 - a) Mr Michal Wittmann, company director, born in Sokolov, (former Czechoslovakia), on the 4th of February 1950, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - b) Mr Klaus Krumnau, lawyer, born in Freiburg, (Germany), on the 14th September 1958, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - c) Mrs Sylvie Abtal-Cola, private employee, born at Hayange, (France), on the 13th May 1967, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 3.- The following has been appointed as statutory Auditor:
The stock company AUDITAS S.A., with registered office in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, (R. C. S. Luxemburg section B number 73.699).
- 4.- The Company's registered office shall be in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- The term of office of the Directors and the statutory Auditor shall be for six years.
- 6.- The Assembly grants power to the board of directors in order to nominate one or several of their members as delegate of the board.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit de Belize VALLI CONSULTING INC., ayant son siège social à Belize City, Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize.

2.- La société de droit de Belize CRAFT OVERSEAS LTD., ayant son siège social à Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, (Belize).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de UNITED CONSTRUCTION S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société de droit de Belize VALLI CONSULTING INC., ayant son siège social à Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, Belize, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société de droit de Belize CRAFT OVERSEAS LTD., ayant son siège social à Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, (Belize), cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, né à Sokolov, (ancienne Tchécoslovaquie), le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - b) Monsieur Klaus Krumnau, juriste, né à Freiburg, (Allemagne), le 14 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - c) Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, née à Hayange, (France), le 13 mai 1967, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme AUDITAS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 73.699).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été fixée à six ans.
- 6.- L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer un ou plusieurs de ses membres à la fonction d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wittmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2004, vol. 527, fol. 53, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2004.

J. Seckler.

(060511.3/231/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

ARCALUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(060251.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SHIRAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.414.

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHIRAZ S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.414,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 393 du 29 mai 1998,

avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), moyennant un apport en espèces de la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31).

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

6.- Fixation d'un capital autorisé d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), moyennant un apport en espèces de la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Huitième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, S. Spadafora, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2004, vol. 356, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 2004.

H. Beck.

(060532.3/201/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

SHIRAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 2004.

H. Beck.

(060534.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

CANOUBIERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.263.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060261.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PARKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 101.430.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of June.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

PARKING HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, British West Indies, having its registered office at West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies,

here represented by Ms Céline Pignon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on June 16, 2004, in George Town, Grand Cayman.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- PARKING HOLDINGS LIMITED is the sole shareholder of PARKING INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 15, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

- The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares of one hundred euro (EUR 100) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

PARKING HOLDINGS LIMITED, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of four million euro (EUR 4,000,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to four million twelve thousand five hundred euro (EUR 4,012,500) by the issuance of forty thousand (40,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, PARKING HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the forty thousand (40,000) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of one share having a par value of five thousand euro (EUR 5,000) (the Share) in PARKING HOLDINGS, GmbH, a company organized and existing under the laws of Germany, having its registered office at c/o GIBSON, DUNN & CRUTCHER LLP, Widenmayerstrasse 10, 80538 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 152655 and having an issued share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by one share having a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000) and the Share.

Such contribution has a value in an aggregate amount of EUR 19,400,000 will be allocated as follows:

(i) four million euro (EUR 4,000,000) are allocated to the Company's share capital; and

(ii) fifteen million four hundred thousand euro (EUR 15,400,000) are allocated to the share premium account of the Company.

It results from the certificate issued on June 22, 2004 by the management of PARKING HOLDINGS, GmbH that, as of the date of such certificate:

- PARKING HOLDINGS LIMITED is the full owner of the Share;

- the Share is fully paid-up;

- PARKING HOLDINGS LIMITED is solely entitled to the Share and possesses the power to dispose of the Share;
- the Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Share and the Share is not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Share be transferred to him;
- according to the laws of Germany and the articles of association of PARKING HOLDINGS, GmbH, the Share is freely transferable;
- on June 22, 2004, the Share is worth at least nineteen million four hundred thousand euro (EUR 19,400,000) this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of PARKING HOLDINGS, GmbH, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at four million twelve thousand five hundred euro (EUR 4,012,500) represented by forty thousand one hundred twenty-five (40,125) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately five thousand four hundred euro (5,400.- EUR).

The Company declares that it is already the owner of 80% of the share capital of PARKING HOLDINGS, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, Member State of the European Union, acquired pursuant to a notarial deed executed before a public notary in Basle, Switzerland, on the 22nd of June 2004 at 10.30 a.m. and thus, insofar as the present contribution in kind results in the Company acquiring one more share of PARKING HOLDINGS, GmbH, such that the Company, after the execution of the present contribution in kind, be the sole shareholder of PARKING HOLDINGS, GmbH, the Company refers and requests the application of article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

PARKING HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Cayman, British West Indies, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies, ici représentée par Mademoiselle Céline Pignon, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2004, à George Town, Grand Cayman.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PARKING HOLDINGS LIMITED est l'associé unique de PARKING INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

PARKING HOLDINGS LIMITED, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 4.012.500) par l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, PARKING HOLDINGS LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une action ayant une valeur nominale de cinq mille euros (EUR 5.000) (l'Action) de PARKING HOLDINGS, GmbH, une société de droit allemand, avec siège social à c/o GIBSON, DUNN & CRUTCHER LLP, Widenmayerstrasse 10, 80538 Munich, Allemagne, inscrite auprès du registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 152655, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par une action ayant une valeur nominale de vingt mille euros (EUR 20.000) et l'Action.

Ledit apport ayant une valeur d'un montant total de EUR 19.400.000 sera affecté de la manière suivante:

(i) quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) sont affectés au capital social de la Société;

(ii) quinze millions quatre cent mille euros (EUR 15.400.000) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte du certificat délivré respectivement par la gérance de PARKING HOLDINGS, GmbH en date du 22 juin 2004 que:

- PARKING HOLDINGS LIMITED est le propriétaire unique de l'Action;
- L'Action est entièrement libérée;
- PARKING HOLDINGS LIMITED est la seule titulaire des droits sur l'Action et possède le pouvoir de céder l'Action;
- L'Action n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur l'Action et l'Action n'est pas sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que l'Action lui soit cédé;
- conformément aux lois allemandes et aux statuts de PARKING HOLDINGS, GmbH, l'Action est librement cessible;
- le 22 juin 2004, l'Action est évaluée à au moins dix-neuf millions quatre cent mille euros (EUR 19.400.000), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et une copie du bilan de PARKING HOLDINGS, GmbH, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art.5.1.** Le capital social est fixé à quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 4.012.500) représenté par quarante mille cent vingt-cinq (40.125) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ cinq mille quatre cents euros (5.400,- EUR).

La Société déclare qu'elle est déjà propriétaire de plus de 80% du capital social de PARKING HOLDINGS, GmbH, une société de droit allemand, Etat Membre de l'Union Européenne, acquis suivant acte notarié passé à Bâle, Suisse, le 22 juin 2004 à 10.30, et, de sorte que, dans la mesure où le présent apport en nature consiste en l'apport d'une action supplémentaire de PARKING HOLDINGS, GmbH, la Société, après l'exécution de la présente contribution en nature, devient le seul actionnaire de PARKING HOLDINGS, GmbH, par conséquent, la Société se réfère et demande l'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2004, vol. 428, fol. 5, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060523.3/242/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

PARKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 101.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060526.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

CAPIFIN GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.270.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060265.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FU HUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 53, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.246.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AS05842, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(060273.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SILKHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.532.

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILKHOUSE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.532,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 514 du 6 juillet 1999,

avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), moyennant un apport en espèces de la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

6.- Fixation d'un capital autorisé d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), moyennant un apport en espèces de la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Huitième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, S. Spadafora, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2004, vol. 356, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 2004.

H. Beck.

(060536.3/201/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

SILKHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 2004.

H. Beck.

(060537.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

G.E.H. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.872.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2004

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. S.G.A. SERVICES S.A. et Monsieur Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poes est élu Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

G.E.H. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060223.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

AXIS CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.689.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2004 le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Fahad Al-Rajaan

The Public Institution for Social Security P.O. Box 24324, Safat, Kuwait

Madame Annemarie Arens

Assistant Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Thomas Melchior

Assistant Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Hugues Lamotte

Director, ATLAS CAPITAL S.A., rue du Rhône 118, CH-1204 Genève

Monsieur Patrick Stevenson

ATLAS CAPITAL LIMITED, Nuffield House, 41-46, Piccadilly, GB-London W1J ODS

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour AXIS CAPITAL, Société d'Investment à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060391.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES «INTERFI»,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 4.399.

—
Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES «INTERFI»

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060357.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

MATPRE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.264.

—
Suivant lettre recommandée du 8 juin 2004, l'Etude Mc Gaw, 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société MATPRE S.A., Société Anonyme, R. C. Luxembourg B 66.264, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

R. D. Mc Gaw

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060425.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FUJITSU CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 70.201.

Extrait d'un contrat de transfert de parts sociales

En vertu d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé le 9 avril 2004, FUJITSU CONSULTING HOLDINGS INC. (anc. DMR I CORPORATION), une société de droit de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 333 Thornall Street, Edison, N.J. 08837 (Etats-Unis d'Amérique) a transféré à FUJITSU SERVICES OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais et écossais, enregistrée auprès de la «Companies House» au Royaume-Uni sous le numéro 04973132, ayant son siège social au 26 Finsbury Square, Londres EC24 1SL (Royaume-Uni), la totalité des parts sociales de FUJITSU CONSULTING, S.à r.l., c'est-à-dire 496 parts sociales.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour FUJITSU CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060390.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

G.E.H. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.872.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060329.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

46401

ALVA S.A., Société Anonyme Holding.
R. C. Luxembourg B 34.629.

—
EXTRAIT

L'administrateur, Monsieur Jean Pirrotte, a démissionné et le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060644.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

CARRIERES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.210.

—
La société WURTH CONSULTING S.A. domiciliée 5, rue Aldringen L-1025 Luxembourg dénonce le siège social de la société CARRIERES INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

La société WURTH ET ASSOCIES S.A. a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour la société

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060777.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

TRANSPORT DIRECT EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 84.168.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 juillet 2004 que Monsieur Luc Huybens a démissionné de ses fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

L. Huybens

L'Administrateur démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060759.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**RESIDENCE GRAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ALBION VERANDA, S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 79.781.

—
L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALBION VERANDA, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 79.781, constituée selon le droit des Iles Cayman sous la dénomination de AGRICULTURAL & INDUSTRIAL OVERSEAS LTD, en date du 5 décembre 1974. Suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 589 du 31 juillet 2001, le siège social de la société a été transféré à Luxembourg et la société a adopté la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et procédé à une refonte des statuts. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juin 2004, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphane Owczarek, avocat, demeurant à Metz (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en RESIDENCE GRAY, S.à r.l.

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II.- Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en RESIDENCE GRAY, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de RESIDENCE GRAY, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, C. Wiser, S. Owczarek, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, vol. 144S, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

P. Frieders.

(060559.3/212/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**RESIDENCE GRAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ALBION VERANDA, S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 79.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

P. Frieders.

(060561.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

IMMO-PLÂTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 100.618.

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Fernando Rocha De Almeida, indépendant, né le 9 juillet 1948 à Vila Maior (Portugal), demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

2) Monsieur Fernando Fonseca Alves Pindelo, plâtrier, né le 1^{er} janvier 1972 à Vila Maior (Portugal), demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

Le comparant sub 1) déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée IMMO-PLÂTRE, S.à r.l. avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 100.618, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2004, en voie de publication.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

Monsieur Fernando Rocha De Almeida, préqualifié, déclare par les présentes céder ses cent quinze parts sociales (115) qu'il détient dans la société IMMO-PLÂTRE, S.à r.l., prédite, à Monsieur Fernando Fonseca Alves Pindelo, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Fernando Rocha De Almeida, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société IMMO-PLÂTRE, S.à r.l., prédésignée, déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Sur ce, Monsieur Fernando Rocha De Almeida, préqualifié et Monsieur Fernando Fonseca Alves Pindelo, préqualifié, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMO-PLÂTRE, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux prédites cession de parts, les parts sociales sont détenues désormais comme suit.

1.- Monsieur Fernando Fonseca Alves Pindelo, prénommé cent quinze parts	115
2.- Monsieur Fernando Rocha De Almeida, prénommé dix parts	10
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Fernando Rocha De Almeida, préqualifié, de sa fonction de gérant unique et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Monsieur Fernando Fonseca Alves Pindelo, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Fernando Rocha De Almeida, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Rocha de Almeida, F. Fonseca Alves Pindelo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, vol. 144S, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2004.

P. Bettingen.

(060446.3/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

IMMO-PLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 100.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2004.

P. Bettingen.

(060449.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

HEVEA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.910.

Société anonyme constituée originairement sous la dénomination de HEVEA suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 553 du 8 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 octobre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de HEVEA HOLDING, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 248 du 5 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

HEVEA HOLDING, Société Anonyme

Signature

(059954.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

HEVEA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.910.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Guy Schosseler, Nico Becker et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme
HEVEA HOLDING, Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059987.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LL IDDF III HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 83.778.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(056334.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LL IDDF III HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 83.778.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 15 juin 2004

Il résulte desdites résolutions que:

1. Les comptes de la Société au 31 décembre 2003 sont approuvés.
2. La Société a donné décharge à Monsieur Marvin Haasen, Monsieur Phillip Barrow, Monsieur Eric Vanderkerken et à Madame Susan Desprez et Monsieur Patrick Goulding qui ont démissionné durant l'année 2004 en tant que gérants et à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2003.
3. Monsieur Marvin Haasen est réélu en tant que gérant et PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056330.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LL IDDF II HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 82.084.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(056327.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LL IDDF II HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.084.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 15 juin 2004

Il résulte desdites résolutions que:

1. Les comptes de la Société au 31 décembre 2003 sont approuvés.

2. La Société a donné décharge à Monsieur Marvin Haasen, Monsieur Phillip Barrow, Monsieur Eric Vanderkerken et à Madame Susan Desprez et Monsieur Patrick Goulding qui ont démissionné durant l'année 2004 en tant que gérants et à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2003.

3. Monsieur Marvin Haasen est réélu en tant que gérant et PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056325.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MAYRIWA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 53.257.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06078, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060319.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

MAYRIWA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 53.257.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 16 juillet 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 16 juillet 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour MAYRIWA

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060330.3/833/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

RAIFFEISEN RED PEPPERS (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri.

H. R. Luxemburg B 73.406.

Im Jahre zweitausendvier, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame, treten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft RAIFFEISEN RED PEPPERS (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sanem, am 17. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 171 vom 25. Februar 2000, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 73.406.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hugo Neuman, Gesellschaftsdirektor, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri,

welcher Frau Xenia Kotoula, Gesellschaftsdirektorin, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Jana Strischek, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Feststellung der Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,00) in dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (EUR 30.986,69).

2. Abschaffung des Nennwertes der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Aktien der Gesellschaft.

3. Abänderung von Artikel fünf der Gesellschaftssatzung.

Alsdann werden, nach Beratung, folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass infolge der Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals in Euro, mit Wirkung auf den 1. Januar 2002, das Gesellschaftskapital von vormals einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,00) seit dem besagten Datum dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (EUR 30.986,69) beträgt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Nennwert der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Aktien abzuschaffen.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel fünf der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Kapital ist auf dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (EUR 30.986,69) festgesetzt, aufgeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nominalwert, allesamt voll einbezahlt.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Deutsch und Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen die gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Protokoll, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RAIFFEISEN RED PEPPERS (LUXEMBOURG) S.A., a company under Luxembourg Law, established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 17 December 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 171 on 25 February 2000, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B and number 73.406.

The meeting was opened with Mr Hugo Neuman, company director, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, who appointed as secretary Mrs Xenia Kotoula, company director, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jana Strischek, private employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Establishment of the conversion of the existing share capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) into thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine Euros (EUR 30,986.69).
2. Suppression of the par value of the one thousand two hundred and fifty (1,250) existing shares.
3. Related amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting notes the conversion of the share capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) into thirty thousand nine hundred and eighty-six point sixty-nine Euro (EUR 30,986.69), with effect on the first day of January 2002.

Second resolution

The general meeting decides to suppress the par value of the one thousand two hundred and fifty (1,250) existing shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend article five of the Articles of Incorporation, which will have the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine Euro (EUR 30,986.69), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without a par value, all entirely paid in.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks German and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Gezeichnet: H. Neuman, X. Kotoula, J. Strischek, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, vol. 21CS, fol. 48, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 21. Juli 2004.

E. Schlessner.

(059502.3/227/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RAIFFEISEN RED PEPPERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.406.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 juillet 2004.

E. Schlessner.

(059503.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

GEYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GEYSER S.A. société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Carlo Funck, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 219 du 11 octobre 1978, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et notamment suivant acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg en date du 6 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 7 mars 2003, et par acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 2 juin 2004 et en dernier lieu par acte du même notaire Gérard Lecuit, en date du 13 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 597 du 10 juin 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Cotton, administrateur de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo, qui assumera également les fonctions de scrutateur de la présente assemblée.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. A la demande de l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2004, réduction du nombre de titres nouveaux émis par ladite assemblée de 13.771.200 à 1.574.617 sans modifier ni le montant de l'augmentation de capital ni celui de la prime d'émission.

2. Augmentation du capital à raison de EUR 400.000.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000.000 à EUR 600.000.000 par l'émission de 3.333.333 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Attribution de ces actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à BREDERODE S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161/1 (Belgique), et libération intégrale de ces actions nouvelles par apport en nature de 100% des actions de la société BRETER LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar. La différence entre la valeur totale de l'apport en nature et la valeur nominale des actions nouvellement émises sera transférée à un compte de prime d'émission.

4. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts.

5. Nomination de Monsieur Jacques Reckinger, administrateur, pour une durée de 6 ans.

6. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée:

- par lettres recommandées envoyées aux propriétaires d'actions (toutes sous forme nominative) en date du 28 mai 2004;

- par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

* dans le «Luxemburger Wort» en dates des 2 et 11 juin 2004;

* au Mémorial, Recueil C numéro 564 du 2 juin 2004 et numéro 601 du 11 juin 2004;

Une copie de ces convocations est déposée sur la table de l'assemblée, ce que le bureau reconnaît.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur le total des 14.614.700 actions, 14.614.257 actions sont dûment représentées à la présente assemblée, soit 99,99% des actions en circulation, et que, vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis.

Exposé préalable

Lors de l'assemblée générale tenue par devant le notaire soussigné en date du 13 avril 2004 et dont question ci-dessus, il a été procédé à une augmentation du capital de la société à raison d'un montant de 188.456.827,86 euros pour porter le capital d'un montant de 11.543.172,14 euros à 200.000.000,- euros par l'émission de 13.771.200 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Ces 13.771.200 actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire de GEYSER S.A., à savoir BREDERODE S.A., une société de droit belge ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161/1 (Belgique), et libérées intégralement par apport en nature des 100% des actions de la société BREGLI LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, la différence entre la valeur totale de l'apport en nature et la valeur nominale des actions nouvellement émises, à savoir 922.965,14 euros étant transférée à un compte de prime d'émission de la société.

Qu'en conséquence à cette opération, à savoir que la totalité des actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées intégralement par un seul des actionnaires de la société GEYSER S.A., à savoir la société BREDERODE S.A. précitée, la participation des autres actionnaires dans la société GEYSER S.A. a été anormalement diluée.

Afin de rétablir l'équilibre entre tous les actionnaires au sein de la société GEYSER S.A., il est proposé de rectifier l'acte du 13 avril 2004 en réduisant le nombre d'actions émises lors de cette assemblée d'un montant de 13.771.200 actions nouvelles à un montant de 1.574.617 actions nouvelles et ce, sans aucune modification quant aux montants de l'augmentation de capital et de la prime d'émission.

A ce sujet, afin d'illustrer la dite nécessité de réduction de ce nombre d'actions, la société MAZARS, réviseur d'entreprises, de résidence à Luxembourg, a établi un courrier qui restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que le présent acte.

Tous ces faits étant exposés, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de rectifier en conséquence l'acte du 13 avril 2004 en modifiant le nombre d'actions nouvelles à émettre comme suit:

le nombre d'actions nouvellement émises à prendre en considération ne doit pas être de 13.771.200 mais de 1.574.617, les montants de l'augmentation de capital et de la prime d'émission restant, comme indiqué ci-dessus, inchangés [à savoir respectivement 188.456.827,86 euros pour le capital et 922.965,14 euros pour la prime d'émission].

L'assemblée générale décide de déléguer à deux administrateurs de la société le pouvoir de procéder à toutes formalités qui s'imposeraient suite au présent acte rectificatif, et notamment de procéder à la modification du Registre des actionnaires de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence, de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à deux cents millions d'euros (200.000.000,- EUR) représenté par deux millions quatre cent dix-huit mille cent dix-sept (2.418.117) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de quatre cents millions d'euros (400.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cents millions d'euros (200.000.000,- EUR) à six cents millions d'euros (600.000.000,- EUR) par l'émission de trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (3.333.333) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

BREDERODE S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle 161/1 (Belgique),

ici représentée par Monsieur Gérard Cotton prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 11 juin 2004,

laquelle société déclare souscrire aux trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (3.333.333) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de trois mille (3.000) actions de la société BRETER LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, représentant 100% du capital total de ladite société.

L'existence et la valeur des dites actions apportées, a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Monsieur Affi Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 21 juin 2004, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond, d'une part, au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie, et d'autre part, au montant à affecter au poste prime d'émission.»

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 21 juin 2004 par le conseil d'administration de la société BRETER LIMITED, que:

- «- BREDERODE S.A. est propriétaire de 3.000 actions de BRETER LIMITED, soit 100% du capital social total;
- les actions apportées sont entièrement libérées;
- BREDERODE S.A. est le seul ayant droit sur ces actions et dispose des pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi de Gibraltar et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions requises à Gibraltar, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- les 3.000 actions à apporter ont une valeur de EUR 406.535.019, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan au 21 juin 2004 ci-annexé.»

La différence entre la valeur totale de l'apport en nature et la valeur nominale des actions nouvellement émises, à savoir le montant de EUR 6.535.019 (406.535.019 - 400.000.000) sera transférée à un compte de prime d'émission.

Lesdits rapport, procuration et certificat resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à six cents millions d'euros (600.000.000,- EUR) représenté par cinq millions sept cent cinquante et un mille quatre cent cinquante (5.751.450) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2010, Monsieur Jacques Reckinger, Maître en Droit, né à Luxembourg le 14 mars 1965, résidant à L-1840, 40, boulevard Joseph II.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparants déclarent que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ sept mille euros (7.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Cotton, G. Weber, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060499.3/220/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

GEYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 16.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060501.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

AH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.552.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 7 juillet 2004, que:

GRANCINO INVESTMENT PTE. Ltd. a cédé 52.263 parts de la Société de la manière suivante:

- 26.132 parts sociales vendues et transférées à IRONBRIDGE CAPITAL A PTY LIMITED;

- 26.131 parts sociales vendues et transférées à IRONBRIDGE CAPITAL B PTY LIMITED;

- Il résulte du contrat susmentionné que sont à présent associés, de la société, pour le nombre de parts respectives sous-mentionnées:

IRONBRIDGE CAPITAL A PTY LIMITED	IRONBRIDGE CAPITAL B PTY LIMITED	IRONBRIDGE CAPITAL C PTY LIMITED	IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 2P
40.118 parts	40.117 parts	10.452 parts	13.839 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour la société

D. Boone

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(059849.3/1035/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

GIF HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxembourg B 82.447.

Außerordentliche Generalversammlung vom 1. April 2004

Zur außerordentlichen Generalversammlung, am 1. April 2004, sind erschienen die Aktionäre der Gesellschaft GIF HOLDING S.A., gegründet am 8. Mai 2001 beim Notar Fernand Unsen in Luxemburg - Diekirch.

Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Franz-Josef Fleiter, wohnhaft zu D-58642 Iserlohn, Beulstr. 22.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär: Herrn Jörg Wagner, wohnhaft zu D-58642 Iserlohn, zum Engelsknapp 9.

Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Lothar Seeger, wohnhaft zu D-63071 Offenbach, Goerdeler Str. 86.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

- Bestätigung und Neuaufnahme von Verwaltungsratsmitgliedern
- Ernennung eines Vorsitzenden des Verwaltungsrates
- Änderung der Vertretungsberechtigung

II. Es wird festgestellt, dass die Aktionäre vollständig erschienen sind, bzw. durch Vollmacht vertreten sind. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

- Herr Jörg Wagner wird im Amt als Verwaltungsratsmitglied bestätigt
- Herr Franz-Josef Fleiter wird im Amt als Verwaltungsratsmitglied bestätigt
- Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates werden mit heutigem Datum ernannt:
 - Herr Evgeny Zorin, wohnhaft 125445 RF-Moskau, Prisheshnij Prospekt 7-4
 - Herr Lothar Seeger
- Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird Herr Franz-Josef Fleiter bestätigt
- Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Iserlohn, den 1. April 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Präsident / Der Sekretär / Der Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03824. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059534.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ALMEIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.672.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALMEIDA S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 497 du 8 mai 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1264 du 28 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 92.672.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René Schlim, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Enzo Liotino, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 695.000,00 (six cent quatre-vingt-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.625.000,00 (un million six cent vingt-cinq mille euros) à EUR 2.320.000,00 (deux

millions trois cent vingt mille euros), par la création de 695 (six cent quatre-vingt-quinze) actions nouvelles de valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros), ayant les mêmes avantages que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des 695 actions nouvellement émises par la société de droit italien SOCIETA PER L'INGEGNERIA D'IMPRESA S.r.l., avec paiement d'une prime d'émission de EUR 685.250,00 (six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros).

4. Modification de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 695.000,00), pour le porter de son montant actuel de un million six cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.625.000,00) à deux millions trois cent vingt mille euros (EUR 2.320.000,00), par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-quinze (695) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission de six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 685.250,00).

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée la société de droit italien SOCIETA PER L'INGEGNERIA D'IMPRESA S.r.l., avec siège social à I-Rome, Via Ettore Chianesi 110, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue la société SOCIETA PER L'INGEGNERIA D'IMPRESA S.r.l., prénommée, ici représentée par Monsieur Emile Vogt, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 juin 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les six cent quatre-vingt-quinze (695) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles, ainsi que la prime d'émission, ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million trois cent quatre-vingt mille deux cent cinquante euros (EUR 1.380.250,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux millions trois cent vingt mille euros (EUR 2.320.000,00), représenté par deux mille trois cent vingt (2.320) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de seize mille euros (EUR 16.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Vogt, R. Schlim, E. Liotino, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 50, case 7. – Reçu 13.802,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

E. Schlessler.

(058520.3/227/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

ALMEIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 92.672.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

E. Schlessler.

(058524.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

PRESTIGE IMMOBILIER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 78.196.

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PRESTIGE IMMOBILIER, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 226 du 28 mars 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 715 du 3 septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.196, au capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de dix euros (EUR 10,00) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- ELVAFIN S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Alessandro Cavallari, employé privé, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Luca Valentini, employé privé, demeurant à Luxembourg,

propriétaire de deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales,

2.- Monsieur Mauro Giallombardo, employé privé, demeurant à Luxembourg,

propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de faire un ajout dans l'objet social et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** L'objet social de la société, qu'elle exercera directement ou par le biais de prises de participation ou d'accords avec des tiers, est:

- la location, l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers et mobiliers,

- d'être l'intermédiaire dans des opérations immobilières, de construction ou de reconstruction d'immeubles,

- la promotion, la valorisation et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers,

- le conseil en matière immobilière, mobilière et financière,

- d'être l'intermédiaire pour l'achat et la vente de tous produits et matériaux se rattachant directement ou indirectement au secteur de la construction et de l'aménagement immobilier et mobilier,

- le nettoyage et tous autres entretiens attenants à des parties privatives et/ou communes, de biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut ouvrir des succursales, filiales ou sièges d'exploitation tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

L'énonciation des activités reprises ci-dessus ne présuppose pas leur réalisation simultanée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Cavallari, L. Valentini, M. Giallombardo, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

E. Schlessler.

(058531.3/227/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

PRESTIGE IMMOBILIER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 78.196.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

E. Schlessler.

(058534.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 93.861.

In the year two thousand and four, on the fifth day of July.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

REAL HOLDINGS, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware 19808, USA, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on June 30, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- REAL HOLDINGS, LLC is the sole shareholder of REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 2, 2003, number 692 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on March 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 11, 2004, number 602.

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

REAL HOLDINGS, LLC, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to amend article 12, paragraph 3, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company.»

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, with effect as of today, as manager of the Company for an unlimited duration, Mrs Diane Leikas, tax accountant, born on January 13, 1959 in Vancouver, Washington USA, with professional address at 6260 Lookout Road, Boulder, Colorado, 80301 USA.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (1,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinquième jour du mois de juillet.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

REAL HOLDINGS, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Delaware 19808, USA,

Ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- REAL HOLDINGS, LLC, est l'associé unique de REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 juillet 2003, numéro 692 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juin 2004, numéro 602.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

REAL HOLDINGS, LLC, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de modifier l'article 12, paragraphe 3, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant de la Société.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée, Madame Diane Leikas, comptable, née le 13 janvier 1959 à Vancouver, Washington USA, avec adresse professionnelle à 6260 Lookout Road, Boulder, Colorado, 80301 USA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 juillet 2004, vol. 428, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060504.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

REAL SOFTWARE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 93.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060506.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

COFINGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 54.994.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2003

Mardi, le 13 mai 2003 à 14.30 heures, les actionnaires de la société anonyme COFINGES S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

Monsieur Lhoest élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Monsieur Houdard et comme secrétaire Monsieur Bourdoux.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication; que l'intégralité du capital social étant représentée suivant liste de présence, la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour; enfin que les 1.250 actions présentes ou représentées donnent droit à 1.250 voix.

L'assemblée aborde ensuite l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2) Approbation du bilan et compte de résultats au 31 décembre 2002
- 3) Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 4) Nomination statutaire. Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement de Mademoiselle Le Golvan, Monsieur Fratini et Monsieur Penders, démissionnaires. Décharge aux administrateurs démissionnaires.
- 5) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame Fratini, démissionnaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les bilans et comptes de résultats au 31 décembre 2002 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter le bénéfice net de 2.405,43 euros dont 2.255,43 euros à report à nouveau et 150,- euros à la réserve légale.

Deuxième résolution

Les administrateurs Le Golvan, Fratini et Penders étant démissionnaires, la résolution suivante est prise:

Monsieur Gegory Lhoest, délégué commercial, demeurant au 36, rue du Tumulus à B-1300 Waremme est nommé administrateur en remplacement de Mademoiselle Marie Christine Le Golvan. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire Mademoiselle Le Golvan pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Jean Pierre Houdard, administrateur de sociétés, demeurant au 296, chaussée de Brunehaut à B-4450 Juprelle est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Pierre-François Penders. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Penders pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Bourdoux, administrateur de sociétés, demeurant au 39, rue de l'Eglise à B-4684 Oupeye est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Elio Fratini. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Fratini pour l'exécution de son mandat.

Tous les administrateurs obtiennent un mandat d'une durée de 5 ans jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2007.

Troisième résolution

Le commissaire aux comptes Madame Patrizia Fratini, domiciliée au 22, rue des Prés à L-4941 Bascharage démissionne.

Madame Rosa Allonghi, domiciliée au 19, rue de l'Usine à B-4000 Liège est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de 2007.

Quatrième résolution

Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice sous revue.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

M. Lhoest / M. Houdard / M. Bourdoux

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

(059311.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

COFINGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 54.994.

Conseil d'administration du 30 avril 2004

Présents: M. Lhoest
M. Houdard
M. Bourdoux

Vendredi le 30 avril 2004 à 14 heures, les administrateurs de la société anonyme COFINGES S.A. se sont réunis au siège de la société à Luxembourg, 25, rue Notre-Dame pour délibérer des points suivants: (...)

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix et conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, de retirer à Monsieur Daniel Lefèvre, directeur général, tout pouvoir concernant la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion.

M. Lhoest / M. Houdard / M. Bourdoux

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059314.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.